

Quatrième tournoi de parties lentes de Vanves : Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Quatrième tournoi de parties lentes de Vanves est un tournoi d'échecs organisé par le club d'échecs de Vanves les 14 et 15 juin 2025, École primaire Larmeroux 6, rue Larmeroux 92170 Vanves. Il s'agit d'un tournoi à cadence lente homologué auprès de la FIDE, avec pour numéro d'homologation FFE 67569.

Il est ouvert à tout joueur licencié à la FFE pour la saison en cours (licence A) et aux joueurs possédant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA) et dont le classement Elo est inférieur à 1800 points. Néanmoins des joueurs et joueuses ayant un classement à plus de 1800 peuvent s'y inscrire, mais leurs parties ne compteront pas pour leur classement Elo ni pour celui de leurs adversaires.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge :

- 1399 pour les seniors, seniors plus, vétérans,
- 1299 pour les catégories jeunes.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE au 1er janvier 2022. Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 2012) à l'aide du logiciel fédéral Papi 3.3.8 ou d'une version plus récente.

Si le nombre de joueurs au début du tournoi dépasse 32, cet open sera apparié au système de Haley.

Seront appariés à la 1re ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Le premier coup illégal achevé (une fois que le joueur a appuyé sur la pendule) **entraîne une pénalité temporelle. Le second coup illégal entraîne la perte de la partie**, sauf si l'adversaire ne dispose pas du matériel pour mater le roi par aucune suite de coups légaux.

Les coups illégaux non achevés n'entraînent pas de pénalité temporelle mais sont soumis à la règle dite « pièce touchée, pièce à jouer. »

Article 3 : Nombre de rondes, cadence et retard

Cinq rondes à la cadence de 50 mn + 10s d'incrément par coup. On considérera qu'un joueur qui ne s'est pas présenté devant l'échiquier 30 minutes après le lancement de la ronde perd la partie par forfait.

Article 4 : Horaires indicatifs

Samedi 22 mars

Pointage : 9h 15 à 9h45

Ronde 1 : 10h

Ronde 2 : 13h

Ronde 3 : 16h (certaines parties pourront débuter à 16h30 pour les enfants qui participent à la course La Vanvéenne)

Dimanche 23 mars

Ronde 4 : 10h30

Ronde 5 : 14h

Remise des prix à partir de 17h

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 15€ pour les U20 et plus jeunes, 25€ pour les adultes (20€ et 30€ après le 6 juin 2025).

La liste complète des prix sera affichée avant la fin de la ronde 3. Les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont répartis à la place. Présence obligatoire des joueurs primés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction des points de parties obtenus par les joueurs. (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0).

Les *ex-aequo* sont départagés par le Buchholz tronqué 1 puis par la Performance.

Article 7 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne son résultat à la table d'arbitrage. Les

deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et désinfectent les pièces.

Article 8 : Rappels

- Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit notamment intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

- Les appareils électroniques (téléphones, **montres connectées**, écouteurs Bluetooth) doivent être éteints et rangés dans un sac ou confiés à l'arbitre.

- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

- Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude convenable.

- Il est interdit de blitzer dans la salle de jeu.

- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte

- Les joueurs doivent respecter le matériel, notamment les pendules, y compris pendant la phase de zeitnot.

- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Article 9 :

Le tournoi sera arbitré par Sonia Bogdanovsky, Arbitre Élite 1. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, les joueurs sont tenus de respecter cette décision durant la suite de la partie, ils peuvent ensuite faire appel auprès de la commission d'appel dont la composition sera affichée pendant la première ronde.

Article 10 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre

L'Organisateur

Sonia Bogdanovsky

Philippe Deloire